

# LYON UNIVERSITAIRE

## UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARRAISANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An ..... 7 fr.  
Six Mois ..... 4 »

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

Téléphone 15-39 ♦ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ♦ Téléphone 15-39

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

### L'HYGIÈNE SCOLAIRE

L'école deviendrait un foyer redoutable de maladies transmissibles si l'on s'en tenait strictement à l'observation de la loi de 1902 sur l'hygiène publique et si l'inspection médicale scolaire n'était pas fortement organisée. De nombreuses interventions se sont déjà produites au Parlement. M. Ed. Vaillant avait décidé (séance du 17 novembre 1904) la Commission permanente de préservation contre la tuberculose à se saisir de la question. Celle-ci se mettait immédiatement au travail et, le 27 mai 1905, elle adoptait, sur le rapport du docteur Brouardel, un avant-projet que l'on soumit à une enquête afin d'en connaître la répercussion financière ; les enquêtes se multiplièrent, traînèrent quelque peu en longueur et ce ne fut que le 23 mars 1910 que M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, déposa un projet de loi relatif à l'inspection médicale dans les écoles primaires publiques et privées.

M. Ferdinand Besson fut chargé par la Commission de l'enseignement de rapporter ce projet de loi. Voici en quels termes il en précise l'objet et l'esprit : « Ce projet fait suite en quelque sorte à la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Il en est pour ainsi dire un mode nouveau et particulier d'application. Il donne un corps à l'inspection médicale prévue par la loi scolaire. Il la rend possible en faisant l'objet d'un service public et régulièrement constitué. Il lui trace des règles, lui assigne des conditions d'action, lui donne des organes, définit ses droits et ses devoirs, indique les fonctions qu'elle devra remplir, les limites qu'elle ne devra pas dépasser. Il la dote enfin d'un statut et d'un budget. »

Le projet de loi déclare tout d'abord que le service de l'inspection médicale des écoles publiques et privées est organisé dans chaque département dans les conditions prévues aux articles 4 et 5 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. C'est au Conseil général qu'il appartient de déterminer les circonscriptions médicales, le nombre des médecins inspecteurs, le mode et le montant de leur rémunération ; c'est au préfet que sera réservée la désignation de ces médecins inspecteurs.

L'inspection médicale devra porter : 1°) Sur les locaux scolaires et sur le mobilier scolaire, soit des internats, soit des externats.

2°) Sur l'hygiène des établissements. Le médecin inspecteur devra s'assurer que l'on respecte les règlements relatifs à l'aération, l'alimentation, le chauffage, l'éclairage, les soins de propreté, le temps réservé au travail, aux repas, au sommeil, aux exercices physiques, etc.

3°) Sur l'état sanitaire des élèves. C'est là l'innovation capitale de la nouvelle loi. Le médecin inspecteur devra procéder au moins deux fois par an à l'examen individuel des élèves et en consigner les résultats sur un carnet ou livret sanitaire dont il aura l'entière responsabilité.

4°) Sur l'observation des conditions imposées au personnel des écoles en matière d'hygiène par les règlements.

5°) Sur les mesures hygiéniques spéciales relatives à la tuberculose et aux maladies contagieuses.

Telle est la substance de cette loi en instance de discussion devant les Chambres ; jamais effort aussi considérable n'aura été tenté pour tâcher de préserver l'enfance, dans la mesure du possible. Puisque c'est maintenant une banalité de crier à la dépopulation, puisqu'il est indispensable d'enrayer ce fléau persistant, il y a urgence à donner aux pouvoirs publics les moyens nouveaux de mener un combat victorieux contre l'ennemi invisible. Toutes les tentatives proposées récemment n'ont pas été bonnes ; quelques-unes même, comme la déclaration obligatoire de la tuberculose, font la preuve de l'affolement qui règne dans certains milieux. La loi proposée sur l'hygiène scolaire est, par contre, un modèle de bon sens : prendre l'homme et la femme à leurs débuts, écarter d'eux les causes de moindre activité, les imprégner de coutumes hygiéniques, leur apprendre ce qu'il faut faire, ce qu'il

faut éviter, n'est-ce pas là un ensemble de dispositions susceptibles de combattre utilement les causes de la mortalité. Pour l'avenir de la race, souhaitons que cette loi soit adoptée sans retard.

M. DANCOURT.

### NOS FACULTÉS

#### Faculté des Lettres

Les cours publics de la Faculté des lettres ont repris le lundi 2 décembre. A 4 heures 1/4, M. Lévy-Schneider : « La réduction » de Lyon à Henri IV. A 5 heures 1/2, M. Hazard : « Les influences étrangères sur Lamartine ; les premières méditations ».

#### Faculté de médecine de Lyon

L'« Officiel » publie un arrêté déclarant vacante la chaire de matière médicale et de botanique de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

### DES UNIVERSITÉS

#### Agrégation des Facultés de Droit

Le concours pour deux places d'agrégé des Facultés de droit (section d'histoire du droit) s'est terminé le mercredi soir 27 novembre dernier, trop tard pour que nous ayons pu en parler dans notre précédent numéro.

Neuf candidats étaient inscrits, mais sept seulement ont répondu à l'appel de leur nom et pris part aux épreuves du concours.

Le jury, présidé par M. Fournier, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, et composé de MM. Prou, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes ; Cug, Audibert, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Genestal du Chaumeil, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Caen a proposé au ministre, pour le titre d'agrégé, par ordre de mérite :

MM. : 1. Ernest-Valentin Perrot, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 24 octobre 1881 ; 2. Hippolyte-Claude Pissard, né à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), le 25 juin 1882.

#### Faculté de Paris

Par décret du président de la République, en date du 25 novembre 1912, rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Painlevé (Paul), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, est nommé membre du Conseil de l'Observatoire d'Astronomie physique de Meudon, en remplacement de M. Poincaré (Henri), décédé.

#### Faculté de Lille

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 27 novembre 1912, la chaire d'histoire du droit de la Faculté de droit de l'Université de Lille est déclarée vacante.

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 27 novembre 1912, la chaire de procédure civile de la Faculté de droit de l'Université de Lille est déclarée vacante. Un délai de vingt jours à partir de la publication du présent arrêté est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

#### Faculté de Rennes

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 27 novembre 1912, la chaire de botanique de la Faculté des sciences de l'Université de Rennes est déclarée vacante. Un délai de vingt jours à partir de la publication du présent arrêté est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

#### Faculté de Caen

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 30 novembre 1912, une chaire de droit civil de la Faculté de droit de l'Université de Caen est déclarée vacante. Un délai de vingt jours à partir de la publication du présent arrêté est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

### CONCOURS POUR 60 PLACES D'AGRÉGÉS PRES LA FACULTE DE MEDECINE

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 29 octobre 1912, il sera ouvert, en 1913, des concours pour 60 places d'agrégés, à répartir de la manière suivante entre les Facultés de médecine et les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie :

Faculté de Paris : section d'histologie, 1 ; section de chimie biologique et médicale, 1 ; section de médecine générale, 5 ; section de chirurgie générale, 3 ; section d'obstétrique, 1.

Faculté de Bordeaux : section d'anatomie et embryologie, 1 ; section d'histologie, 1 ; section de physiologie, 1 ; section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine, 1 ; sections de physique biologique et médicale, 1 ; section de chimie biologique et médicale, 1 ; section de médecine générale, 4 ; section des maladies mentales, 1 ; section de chirurgie générale, 1 ; section d'obstétrique, 1 ; section d'ophtalmologie, 1.

Faculté de Lille : section d'histologie, 1 ; section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine, 1 ; section de médecine générale, 2 ; section d'anatomie pathologique, 1 ; section d'obstétrique, 1.

Faculté de Lyon : section d'histologie, 1 ; section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine, 1 ; section de médecine générale, 3 ; section de chirurgie générale, 2 ; section d'anatomie pathologique, 1.

Faculté de Montpellier : section d'anatomie et embryologie, 1 ; section de physiologie, 1 ; section de physique biologique et médicale, 1 ; section de médecine générale, 2 ; section de chirurgie générale, 1.

Faculté de Nancy : section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine, 1 ; section de médecine générale, 2 ; section de chirurgie générale, 1.

Faculté de Toulouse : section d'anatomie et embryologie, 1 ; section d'histologie, 1 ; section de physiologie, 1 ; section de physique biologique et médicale, 1 ; section de médecine générale, 3 ; section de chirurgie générale, 1 ; section de pharmacie, 1.

Faculté d'Alger : section de physiologie, 1 (a) ; section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine, 1 ; section de médecine générale, 1.

Ces concours s'ouvriront à Paris, savoir :

Le 5 mai 1913, pour la section d'anatomie et embryologie, pour la section de physiologie, pour la section de physique biologique et médicale, pour la section de médecine générale, pour la section des maladies mentales et pour la section d'ophtalmologie ;

Le 13 mai 1913, pour la section de chirurgie générale ;

Le 19 mai 1913, pour la section d'histologie et pour la section de chimie biologique et médicale ;

Le 26 mai 1913, pour la section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine et pour la section d'obstétrique ;

Le 2 juin 1913, pour la section d'anatomie pathologique ;

Le 9 juin 1913, pour la section de pharmacie.

Les candidats aux sections de médecine générale, de chirurgie générale, d'anatomie pathologique et d'obstétrique s'inscrivent chacun d'une manière spéciale pour une des places mises au concours dans chaque Faculté.

Ils peuvent s'inscrire subsidiairement « pour plusieurs places ».

Les conditions à remplir pour être admis à concourir sont d'être Français, âgé de vingt-cinq ans accomplis et pourvu du diplôme de docteur en médecine.

Aux termes de l'arrêté du 17 juillet 1885, les candidats aux fonctions d'agrégé de pharmacie dans les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie doivent justifier : soit du grade de docteur en médecine, soit du titre de pharmacien de première classe et du grade de docteur en sciences (physiques ou naturelles), soit du titre de pharmacien supérieur.

Des dispenses d'âge peuvent être accordées par le ministre.

Les candidats se font inscrire au secrétariat des diverses Académies où ils résident, deux mois au moins avant l'ouverture des concours. Ils doivent produire, pour la constatation de l'accomplissement des conditions ci-dessus mentionnées :

1° Une copie légalisée de leur acte de naissance ;

### ANCIENS ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Nous rappelons que l'assemblée générale de l'Association des anciens élèves de la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon aura lieu samedi prochain 7 décembre, à 6 heures du soir, au restaurant Berrier et Milliet, 31, place Bellecour.

L'ordre du jour comporte : Exposé, par le président. — Rapport financier, par le trésorier. — Renouvellement du bureau.

Après l'assemblée générale, dîner amical annuel, suivi d'un concert organisé par les camarades, le tout « sans aucune cérémonie ». Les dames sont spécialement invitées, et le bureau sera heureux de les recevoir au dîner et à la soirée.

### CONSEIL D'ÉTAT

M. Gombert, directeur de l'école primaire publique à Bernay, fit ses études médicales et devint docteur en médecine.

La commission administrative de l'arrondissement de Bernay et les docteurs Mesnil et Clément, de Bernay, se sont élevés contre cette nomination qu'ils jugèrent illégale.

Le Conseil d'Etat, auquel ils se sont adressés pour faire droit à leur requête, a rendu hier un arrêt annulant la délibération de la commission de l'hôpital de Bernay.

La loi du 30 octobre 1886 interdit en effet, aux instituteurs, les professions commerciales et industrielles et les fonctions administratives. Le Conseil d'Etat, appliquant la loi, déclare que l'emploi de médecin adjoint d'un hôpital constitue une fonction administrative interdite à un instituteur.

### L'Exercice des sens et la Gymnastique intellectuelle

Dans la deuxième conférence qui a été faite, le 13 novembre, à Paris, à l'U. P. du faubourg Saint-Antoine, M. le docteur Beauvissage a rappelé tout d'abord la conclusion de sa première causerie sur le *Droit de l'Enfant et le Devoir de la République* (1). Nous devons à l'enfant une éducation qui lui permette de se passer de nous et de se diriger lui-même sans subir aucune sujétion étrangère.

Il faut donc lui apprendre à vouloir par lui-même ; pour devenir autonome, il doit connaître le milieu où il vit et acquiescer un jugement droit par la pratique de la vie, et non en recourant aux connaissances livresques.

« Ne vous servez des livres que pour vous faciliter l'étude de la nature », disait le botaniste Germain de Saint-Pierre. Ne confondons pas les auxiliaires de l'étude avec l'étude elle-même : celle-ci consiste dans un ensemble d'opérations mentales, ayant pour but l'acquisition d'idées nouvelles.

Un enfant peut-il acquiescer des idées par l'intermédiaire des phrases qui les expriment ? Non ! Il doit se les former à lui-même par l'intermédiaire de ses sens : les maîtres et les livres ne peuvent que l'aider.

Or, les idées sont des images mentales de degrés très différents : les unes sont des images très simples, rudimentaires, provenant directement du monde extérieur ; les autres, de plus en plus compliquées et perfectionnées, sont élaborées par le travail graduel de l'esprit, opérant sur les premières.

On n'acquiesce des idées nettes sur les choses qu'en les observant.

Qu'est-ce donc qu'observer ? C'est une opération assez compliquée, bien différente du simple fait de voir ou de l'acte élémentaire de regarder.

Voilà, c'est recevoir du monde extérieur une image qui se peint au fond de l'œil sur la rétine ; cette impression produit une sensation qui peut être inconsciente ; si la conscience en est avertie, elle transforme cette sensation en perception. Mais cette perception, comme la simple impression inconsciente, est purement passive. Nous avons été frappés, mais nous n'avons rien fait par nous-mêmes. Nous savons que nous voyons, mais nous ne savons pas ce que nous voyons.

A ce stade passif, purement présent, vient souvent s'en ajouter un autre ; un phénomène affectif y superpose : la curiosité est éveillée, vertu fondamentale qui le fait encourager car elle est l'origine majeure de toutes les connaissances humaines. Elle fixe et retient l'attention et excite la volonté à intervenir : alors nous regardons, c'est-à-dire que nous voulons voir, et savoir ce que nous verrons pour nous rappeler ce que nous aurons vu. Mais nous ne savons pas bien encore ce que nous voyons. Regarder est donc un phénomène actif présent et futur, puisqu'il met en jeu la volonté de voir et de se souvenir.

(1) Voir *Lyon Universitaire* du 8 novembre 1912.

La mémoire des images ainsi volontairement emmagasinées s'enrichit peu à peu d'un nombre considérable d'idées plus nettes que les images brutes primitives ; de nouvelles opérations intellectuelles interviennent pour élaborer ces idées encore confuses, qui sont les matériaux de leur travail : l'association des idées, la comparaison, le jugement, la réflexion, conséquences de la curiosité de savoir, succédant à la curiosité de voir.

L'esprit de recherche est éveillé : on ne se borne plus à apprendre, on étudie ; des idées concrètes, précédemment acquises, on dégage bientôt quelques idées abstraites élémentaires, puis de ces dernières, soumises à leur tour aux mêmes opérations mentales, on dégage des idées générales plus abstraites encore.

Cette œuvre de l'abstraction peut être caractérisée, du point de vue grammatical, par la transformation des adjectifs en substantifs communs : grand devient l'idée de grandeur, dur devient dureté, transparent devient transparence, bon devient bonté.

Les images des objets ont été dissociées ; leurs qualités, leurs propriétés, ont été séparées des objets eux-mêmes, et séparées les unes des autres, pour devenir autant d'objets nouveaux pour le travail de la réflexion.

Après comparaison, on classe ces idées abstraites et on obtient ainsi des groupes d'idées simples qui sont des idées générales, idées supérieures, rationnelles.

L'idée de clarté rapprochée de celle d'obscurité et de bien d'autres analogues devient l'idée générale de lumière ; la légèreté et la lourdeur donnent l'idée générale de poids ; la grandeur et la petitesse, celle de dimension ; 2, 3, 4, 10, 20, 100, celle de nombre.

Alors apparaissent à l'esprit des questions précises qu'il peut se poser à lui-même à l'occasion des objets dont il veut prendre connaissance ; ces questions se rapportent à la forme, aux dimensions, au poids... de ces objets, à leur nombre, ou au nombre des parties qui les composent.

Ainsi, après l'analyse concrète qui a fait distinguer les parties d'un tout pour les étudier les unes après les autres, on est amené à pratiquer l'analyse abstraite des attributs de chacune d'elles, comme de l'objet tout entier. C'est cela qui constitue la véritable étude fructueuse, l'observation.

Observer, c'est analyser rationnellement les caractères de ce qu'on regarde : pour observer, il faut donc avoir des idées préconçues, ces idées générales directrices, sans lesquelles l'attention ne saurait sur quoi se fixer ; ce sont ces idées directrices qui fournissent à l'esprit les questions qu'il doit successivement se poser, en présence de l'objet à étudier, et auxquelles on peut dire que cet objet lui-même répondra.

Il faut donc bien se garder de confondre ces idées préconçues, grandes idées générales abstraites, antérieurement acquises, avec des opinions préconçues qui sont des jugements téméraires portés sans réflexion, sans étude préalable, des conclusions admises sans discussion, par des esprits paresseux et serviles, incapables de l'effort nécessaire pour raisonner par eux-mêmes.

C'est en effet la méditation abstraite sur ces grandes idées préconçues, soumises à leur tour au contrôle des opérations mentales élémentaires de comparaison, de jugement et de classification, qui auront constitué les bases fondamentales de cette faculté supérieure qu'on appelle le raisonnement.

Ainsi se dégage maintenant la nature essentielle de l'étude ; elle n'est ni la connaissance des mots, ni le remplissage de la mémoire et l'érudition indigeste.

Analysé rationnellement les caractères de ce qu'on désire et veut connaître, c'est étudier.

« A qui sait voir, tout sert de leçon » disait Froebel. Et avant lui, J.-J. Rousseau : « La véritable éducation consiste moins en préceptes qu'en exercices. »

Qu'on aille donc d'abord à l'intelligence par l'exercice des sens, à l'abstrait par le concret, à la connaissance par l'observation rationnelle, au savoir par l'esprit de recherche d'où naîtra enfin l'esprit critique.

Muni de ce goût de la recherche et de cet esprit de discussion, l'enfant saura penser par lui-même, utiliser les livres et agir en personne autonome.

De toutes les autres méthodes, vous ferez sortir le dressage : avec la méthode d'observation active et rationnelle, vous donnerez vraiment à l'enfant l'éducation que vous lui devez, et qui seule peut l'habituer à être lui-même.

### UNIVERSITÉ DE LYON

FACULTÉ DES LETTRES ANNÉE SCOLAIRE 1912-1913

Cours publics  
Les cours publics de la Faculté ont commencé le lundi 2 décembre. (Sauf indication contraire, les cours publics ont lieu dans l'Amphithéâtre Quimet.)

Lundi. — 4 h. 1/2. — M. Charléty, professeur d'histoire de Lyon et de la région

lyonnaise (fondation de l'Université avec le concours de la ville, du département et de la Société des Amis de l'Université de Lyon). — M. Lévy-Schneider, chargé du cours. — « La réduction » de Lyon à Henri IV.

5 h. 1/2. — M. Baldensperger, professeur de littératures modernes comparées. — M. Hazard, chargé du cours. — Les influences étrangères sur Lamartine : les Premières Méditations.

Mardi. — 5 h. 1/2. — M. Zimmermann, maître de Conférences d'histoire et géographie coloniales (fondation de la Chambre de Commerce de Lyon). — L'expansion européenne en Asie.

Mercredi. — 10 h. 1/2. — M. Waddington, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne. — Louis XIV et l'Europe, 1161-1715 (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913) (salle Belot).

5 h. 1/2. — M. Depéret, doyen de la Faculté des Sciences, chargé du cours de géographie physique (ouverture de ce cours sera ultérieurement annoncée.)

Jeudi. — 2 heures. — M. Chabot, professeur de science de l'éducation. — Pragmatisme et éducation.

3 h. 3/4. — M. Homo, professeur d'histoire ancienne. — Périclès et la démocratie athénienne au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

Vendredi. — 3 h. 1/4. — M. Mignon, chargé de conférences d'italien. — La comédie italienne, de l'Aristote à l'Arétin.

5 h. 1/2. — M. Germain de Montauzan, chargé du cours d'antiquités lyonnaises. (Fondation du département du Rhône et de la Ville de Lyon). — Les fouilles de Fourvières en 1912.

Samedi. — 2 h. 1/2. — M. Bertrand, correspondant de l'Institut, professeur de philosophie. — La sociologie contemporaine et le contrat social.

### Cours libres

Le jeudi, à 9 heures. — M. le docteur Locard. — Psychologie expérimentale de l'enfant.

Le jeudi, à 3 heures. — M. le docteur Fabre, professeur à la Faculté de Médecine. — L'hygiène de la première enfance.

Le jeudi, à 5 h. 1/4. — M. Paul Porteau, professeur au lycée Ampère. — Phonétique expérimentale.

### Conférences et Cours fermés

#### Réservés aux Étudiants de la Faculté

Sauf indication contraire, les conférences et cours fermés ont lieu dans la salle réservée à chaque section : Salle Laprade (lettres et grammaire) ; salle Arthur Hannequin (philosophie) ; salle Heinrich (allemand et anglais) ; salle Eichhoff (égyptologie, sanscrit, italien, chinois, arabe) ; salle Belot (histoire) ; Institut de géographie, au 2<sup>e</sup> étage (géographie) ; Musée (histoire de l'art ancien). Conférences communes de licence dans le petit amphithéâtre.

Les étudiants de tout ordre, non domiciliés à Lyon, peuvent être admis à bénéficier de la correction des devoirs par correspondance organisée à la Faculté.

### I. — PHILOSOPHIE

M. Bertrand. — Cours de psychologie (fondation de l'Université), psychologie des faits affectifs. Licence et agrégation, le vendredi, à 2 h. 1/2. Le vendredi, à 4 h., agrégation. Le samedi, à 4 heures, licence. M. Chabot. — Conférence de morale (licence), le lundi, à 4 heures. — Conférence de psychologie appliquée à l'éducation, le jeudi, à 9 heures, tous les quinze jours. Conférence de pédagogie de l'enseignement secondaire, le mercredi, à 8 h. 1/4.

M. Goblot, professeur d'histoire de la philosophie et des sciences. Licence, le mardi, à 3 heures. Licence et agrégation, cours de logique, le mercredi, à 9 h. 1/2. Agrégation le samedi, à 9 h. 1/2.

### II. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

1<sup>o</sup> Histoire Ancienne. — M. Homo, professeur, chargé d'une conférence complémentaire d'histoire grecque (fondation de l'Université), le jeudi, à 3 h. 3/4 ; agrégation le vendredi, à 9 heures ; licence, à 10 h. 1/2. Conférence d'histoire grecque. Licence et agrégation, le samedi, à 10 h. 1/4. — M. Loret, chargé du cours d'Égyptologie. Histoire d'Orient (Égypte). Licence et agrégation le vendredi, à 5 h.

2<sup>o</sup> Histoire du Moyen Âge. — M. Kleinclausz, professeur d'histoire du Moyen Âge. Agrégation, le jeudi, à 9 h. 1/2. Licence, le mercredi, à 3 h. 1/4. Licence et agrégation (cours), le jeudi, à 10 h. 3/4.

3<sup>o</sup> Histoire moderne et contemporaine. — M. Mariéjol, professeur d'histoire contemporaine. Licence, le vendredi, à 2 h. 1/2. Agrégation, le jeudi, à 2 h. 1/2 et le samedi, à 2 h. 1/2. — M. Waddington, agrégation, le jeudi, à 8 h. 1/4. Licence, le jeudi, à 9 h. 1/2. — M. Lévy-Schneider. Licence et agrégation, le mardi, à 8 h. 3/4. Préparation au professorat des Ecoles normales et aux grades de l'enseignement secondaire des jeunes filles, le lundi, à 5 h. 1/2.

4<sup>o</sup> Géographie. — M. de Martonne, professeur. M. Zimmermann, chargé du cours. Travaux pratiques et conférences (alternativement tous les quinze jours), le samedi, à 8 h. 1/2. Conférences de géographie générale, le vendredi et le samedi, à 3 h. 3/4.

5° Histoire de Lyon et de la région lyonnaise. — M. Lévy-Schneider. — Le lundi, à 4 h. 1/4 et le jeudi, à 10 h. 3/4. Un cours public d'histoire de Lyon a lieu au Palais des Arts, le jeudi soir, à 8 h. 1/2.

III. — LANGUES ET LITTÉRATURES CLASSIQUES

1° Grammaire comparée. — M. Lacôte, professeur de sanscrit et de grammaire comparée, le vendredi, à 2 h. 1/4, cours de grammaire comparée. Le samedi à 3 h. 1/2 exercices pratiques.

2° Grec. — M. Allègre, professeur de langue et littérature grecques. Licence, le vendredi, à 9 h. 3/4. Agrégation (lettres et grammaire), le vendredi et le samedi, à 8 h. 1/2. — M. Legrand, professeur de philologie et épigraphie grecques. Licence, le lundi, à 3 heures. Agrégation (lettres et grammaire), le jeudi, à 10 h. 3/4 et le samedi, à 9 h. 1/2.

3° Latin. — M. Julien, professeur de langue et littérature latines. Agrégation des lettres et de grammaire, le lundi, à 8 h. 1/2. Agrégation de grammaire, le mardi, à 8 h. 1/2. Licence, le vendredi, à 8 h. 1/2. — M. Fabia, professeur de philologie classique. Licence, le mardi, à 2 heures. Agrégation (lettres et grammaire), le lundi, à 2 h. 1/4 et le mardi, à 3 h. 1/4. — M. Waltz, maître de conférences de philologie classique. Licence et agrégation, le lundi, à 9 h. 3/4. Agrégation, le vendredi, à 9 h. 3/4. Licence le samedi, à 8 h. 1/2.

4° Français. — M. Latreille, maître de conférences de littérature française (fondation de l'Université). Licence, le mardi à 3 heures. Agrégation (lettres et grammaire), le lundi, à 3 h. 1/2. Grades de l'enseignement secondaire des jeunes filles et professeur des Ecoles normales (auteurs des programmes et dissertation), le jeudi à 3 h. 1/2. — M. Clédat, professeur de langue et littérature française du Moyen Age. Cours de grammaire historique du français (licence, agrégation de grammaire), le jeudi, à 8 h. 1/2. Explication grammaticale d'auteurs français (Diplôme d'Etudes supérieures), le mercredi à 10 h. 1/2. Explication d'auteurs du Moyen Age (agrégations des lettres et de grammaire), le jeudi, à 9 h. 3/4. — M. Hazard, littérature comparée, le mardi, à 8 h. 1/2. Agrégation (lettres et grammaire), le mardi, à 2 heures. — M. Herriot, maître de conférences de littérature française.

IV. — SCIENCES AUXILIAIRES DE LA PHILOGIE ET DE L'HISTOIRE

Epigraphie grecque. — M. Legrand, le lundi à 10 h. 1/2.

Paléographie grecque (fondation de l'Université avec le concours des Amis de l'Université). M. Allègre, le samedi, à 9 h. 3/4.

Epigraphie latine (fondation de l'Université avec le concours des Amis de l'Université). M. Fabia, le mercredi, à 2 h. 1/4, petit amphithéâtre.

Bibliographie française (fondation de l'Université avec le concours des Amis de l'Université). M. Hazard, le mercredi, à 3 h. 1/2.

Paléographie latine et française. M. Clédat, le mercredi, à 9 h. 1/2, salle Eichhoff.

Diplomatique (fondation de l'Université). M. Kleincaus, le mercredi, à 4 h. 1/4, salle Belot.

Archéologie locale. M. Germain de Montauzan, le mercredi, à 8 h. 1/2, petit amphithéâtre. Exercices pratiques.

V. — HISTOIRE DE L'ART

M. Lechat, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire de l'art. Le lundi, à 9 h. 1/2 ; le mardi à 10 heures et à 11 heures.

M. Berteaux, professeur d'histoire de l'art moderne (fondation de la Société des Amis de l'Université).

VI. — LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

1° Allemand. — M. Ehrhard, professeur de langue et littérature allemandes. Licence et agrégation le jeudi, à 2 heures et à 3 h. 1/4. Questions de littérature, le samedi, à 2 h. 1/2. — M. Gruber, chargé d'un cours complémentaire d'allemand. Le jeudi, à 8 h. 1/2 et à 9 h. 3/4. — M. Vogel, lecteur. Le lundi, à 2 h. 1/2. Le jeudi à 10 h. 3/4, et le mardi à 4 h. 3/4.

2° Anglais. — M. Thomas, professeur de langue et littérature anglaises. Licence et agrégation, le mercredi, à 9 h. 1/2 et le jeudi à 5 heures ; le jeudi, de 4 à 5 heures : Etude des auteurs du Moyen Age (The Wanderer et The Seafarer) ; à 5 heures,

explication d'auteurs modernes. — M. Douady, professeur adjoint, le mercredi, à 4 heures et à 5 h. 1/4, explication d'auteurs. Le jeudi, à 9 h. 1/2, correction de travaux. — M. Beston Sheahan, lecteur, le mercredi, à 2 h. 1/2, et le vendredi, à 9 h. 1/2 et à 2 h. 1/2.

3° Italien. — M. Mignon, explication d'auteurs (licence), le jeudi, à 8 heures. Explication d'auteurs (agrégation) et exercices pratiques, le jeudi, à 9 heures.

4° Chinois (langues parlées et écrites). — M. Maurice Couvrat, maître de conférences de chinois (fondation de la Chambre de commerce de Lyon), à la Faculté, le mardi, à 3 h. 1/2 et le vendredi, à 5 h. 1/2. Au lycée Ampère, le mardi et le vendredi, à 8 heures du soir (première année), à 9 heures (deuxième année).

VII. — ÉTUDES ORIENTALES

Voir ci-dessus les conférences de chinois.

Sanskrit. — M. Lacôte, le vendredi, à 4 h. 3/4, sanscrit (première année). Le samedi, à 2 h. 1/4, philologie indienne et sanscrit (deuxième année).

Egyptologie. — M. Loret, le vendredi, à 5 heures et le samedi, à 5 heures.

Arabe. — M. Wiet, maître de conférences d'arabe et de turc (fondation de l'Université), en mission en Egypte.

Préparation aux grades supérieurs de l'enseignement primaire

Voir ci-dessus le cours public et la conférence de pédagogie de M. Chabot et les cours spéciaux de MM. Fontaine et Lévy-Schneider. Deux conférences spéciales de préparation au certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des Ecoles normales auront lieu le jeudi, à 3 h. 1/4.

M. Lamourette, inspecteur d'Académie à Lyon, législation de l'enseignement primaire ; à 4 h. 1/4, M. Chabot, professeur à la Faculté, pédagogie. Les maîtres de l'enseignement primaire sont admis au cours d'hygiène scolaire professé à la Faculté des Lettres par M. le docteur Nicolas, professeur à la Faculté de médecine.

Doctorat d'Université Certifiants d'études supérieures

Les conditions à remplir pour aspirer au titre de docteur de l'Université de Lyon, de diplômé d'études pédagogiques supérieures et de diplômé d'études chinoises sont indiquées dans le Livret de l'Étudiant.

Conformément à l'article 45 du décret du 28 décembre 1885, la Faculté des Lettres a institué un certificat d'études supérieures pour les étudiants qui auront suivi au moins trois cours ou conférences. Ils subiront à la fin de l'année un examen sur les matières enseignées dans ces cours.

Les diplômes d'études supérieures institués par les arrêtés ministériels du 28 juillet 1894 et du 18 juin 1904 sont accessibles à tous les étudiants ou auditeurs régulièrement inscrits, sans aucune condition de grade.

Les inscriptions pour les diverses conférences sont reçues au secrétariat de la Faculté les jours non fériés, de 2 heures à 4 heures.

Doyen honoraire : M. Bayet ; professeurs honoraires : MM. Firmery, Bloch, Coville, Legouis.

OFFICE SOCIAL

L'inauguration du nouveau local de l'Office social a eu lieu samedi soir, sous la présidence de M. Justin Godart, assisté de MM. Paul Pic, professeur de la Faculté de droit ; M. Galland, maître de conférences à la Faculté de droit ; Barral, inspecteur divisionnaire du travail, etc. etc.

M. Justin Godart ouvre la séance. Il expose l'œuvre accomplie déjà par l'Office social durant ces dix dernières années, et donne la parole à M. Paul Pic.

M. Paul Pic présente tout d'abord les excuses de M. le sénateur Herriot, maire de Lyon, retenu par une séance de la Commission des Hospices ; de M. le sénateur Vermorel ; de M. Pierre Robin, vice-président du Conseil général ; de M. Chaumier, avocat à la Cour d'appel.

Il dit le but poursuivi par l'Office social, dont le désir est d'accueillir largement dans son sein les organisations syndicales et mutualistes et de ne rester étranger à rien de ce qui intéresse la vie sociale de notre ville.

L'Office social a déjà pu grouper autour de lui de nombreuses œuvres sociales. Parmi elles se trouve une section de jeunes, la section d'Éducation sociale, qui a déjà fait preuve de la plus grande activité.

Il annonce pour la saison d'hiver une intéressante série de conférences : celles de M. Lalmère, professeur à la Faculté de droit, sur la division de la France en régions ; de M. Cunin, sur les institutions suisses ; de M. Gornard, sur les cités-jardins ; de M. Pic, sur les Slaves et les Balkans ; de M. Pic, sur la Semaine sociale de Zurich ; de MM. J. Godart et Besse, sur la réglementation du travail des employés ; de M. Calzan, sur l'exposition de Dusseldorf ; de M. Améant, sur les institutions d'éducation post-scolaires ; de M. Thierry, sur les habitations ouvrières, etc.

M. Justin Godart prend à son tour la parole. En sa qualité de directeur de l'Office social, il veut féliciter son président du dévouement qu'il apporte dans le fonctionnement de cette institution. Si beaucoup d'entre nous, ajoute-t-il, ont foi dans l'avenir social de notre pays, ils le doivent aux doctrines qu'ils ont reçues du professeur Paul Pic ; aussi tiennent-ils à lui en exprimer leur profonde reconnaissance.

Il est heureux d'annoncer que l'an prochain se tiendra, à Lyon, le congrès de la participation aux bénéfices, et que ce congrès se tiendra sous les auspices de l'Office social de Lyon.

Déjà au congrès de Bordeaux a été chaudement discutée la question de l'obligation dans cette matière. Il espère que cette question sera examinée à Lyon dans un esprit vraiment social.

En levant la séance, M. Paul Pic remercie M. Justin Godart et fait un pressant appel aux membres de l'Office social et leur demande de faire autour d'eux une active propagande en faveur de l'œuvre poursuivie par la société.

LIQUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT

Comité des Dames Lyonnaises

Le Comité des Dames Lyonnaises donnait dimanche dernier sa fête mensuelle au siège, 14, rue Palais-Grillet.

Cette fête comprenait une conférence faite par M. Avernoy, président d'honneur de la Fédération des P. A., sous la présidence de M. Robin, conseiller général, adjoint au maire.

M. Avernoy a traité un sujet fort intéressant des amicales de jeunes filles, il a énuméré les différents cours fonctionnant au Comité des Dames Lyonnaises et préconisé surtout le cours de recommandation, il a souhaité la création de cours d'enseignement ménager et de puériculture.

Il a donné aux jeunes filles d'excellents conseils sur la solidarité.

Parmi les personnes présentes, nous remarquons : Mmes Warin ; Rozier, présidente des Anciennes Élèves du VI<sup>e</sup> Arrondissement ; Mlle Durand, présidente des Anciennes Élèves du I<sup>er</sup> Arrondissement ; Lullion, Ludin, présidente de l'Églantine ; une déléguée de l'A. de la Croix-Rouge ; M. Huguenet, de l'A. de Saint-Georges ; MM. Backmann et Faurie, de l'A. Berthelot.

La partie concert composée avec soin a été très applaudie.

Nous notons : les Élèves du cours de mandoline, M. Gambonnet, Rivollin, Fournier, Fontana ; Miles Waldefener, Combescure, Berthier, Bombrun, Reynard, Richarme, Higon.

Une petite sauterie terminait cette fête.

Société des Grands Concerts

Ce fut par la « Symphonie n° 3, de M. A. Gedalge » que débuta mercredi dernier la deuxième séance donnée par la Société des Grands Concerts. Cette symphonie brille surtout par ses qualités de structure et de logique et, on ne saurait trop en louer l'ordonnance architecturale et le développement vraiment

de pure essence classique.

M. Harold Bauer s'est fait entendre dans le beau concerto en mi-mol de Beethoven et dans la « Fantaisie Hongroise » de Liszt, qu'il a interprété avec un réel talent. Sachant donner à la pensée du maître, toute son ampleur et tout son charme, l'artiste trouva auprès du public lyonnais, un accueil enthousiaste.

« L'après-midi d'un Faune », de Debussy et « L'Interlude de Rédemption », de Franck, ont été enfin rendus avec toute la couleur voulue et la perfection désirable sous la baguette magistrale de M. Witkowski.

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

La séance ordinaire aura lieu samedi 7 décembre 1912, à 5 heures du soir, dans le local de l'Association des Anciens Élèves du Lycée de Lyon, 3, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, au premier étage.

Ordre du jour : Avis et communications du Bureau. — Présentations diverses.

1° Renouvellement du Bureau et du Conseil ;

2° Les glandes sudoripares en anthropométrie policière, par M. le docteur E. Locard ;

3° Isturitz et sa grotte, par M. le docteur Reviel ;

4° Comptes rendus des travaux du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, par M. Lagotla ;

5° Le développement physique de l'enfant, par M. le docteur Mayet.

POUR LA MÉMOIRE D'ÉMILE GOUDEAU

Les « Poèmes à dire » d'Emile Goudeau, un beau volume in-8, vient de paraître à la Société d'Éditions littéraires et artistiques (Ollendorff), avec une notice de présentation de Jacques Fery et un beau portrait de l'auteur, par Jouas. C'est un recueil particulièrement intéressant pour les diseurs de vers, car il contient toutes les pièces fameuses — aujourd'hui introuvables — que Goudeau recita aux Hydropathes, au Chat Noir et dans toutes les Sociétés littéraires avec un succès dont le souvenir est encore présent à la mémoire des lettres.

Le bénéfice de cette publication est destiné à élever un monument sur la tombe du poète au cimetière de Montmartre-Saint-Vincent.

Le prix du volume est de 4 francs (4 fr. 35 par poste).

A TRAVERS LYON

Sciences politiques et économiques

Les cours de l'Institut des sciences politiques et économiques, récemment créés à l'Université de Lyon, commenceront le 16 décembre prochain.

Les inscriptions sont reçues dès à présent au secrétariat de la Faculté de droit, quai Claude-Bernard, 15.

Au Conservatoire

Le cours d'histoire de la musique, momentanément suspendu en raison de l'état de santé du professeur, reprendra le mercredi 8 janvier 1913.

Chambre de commerce

En suite des examens qui ont eu lieu la semaine dernière, ont été admis élèves titulaires de l'enseignement colonial de la Chambre de commerce pour les années 1912-1913 et 1913-1914 :

MM. Pierre Durozad, Joseph Decuninck, Honoré Giraudier, Albert Guérin, Antoine Puvilland, Charles Martinet, Henri Valentin, Georges Brun, Gaston Jaffoux, Paul Basset, Paul Laval, Mlle Louise Leprun, Mlle Jeanne Leprun, MM. Marcel Garbit, Henri Reynier, Jean Fauré, Auguste Bouvier.

Société des Grands Concerts

Les exécutions de la « Messe en Ré », de Beethoven, par les soins de la Société des Grands Concerts et la Schola Cantorum (200 exécutants), sous la direction de M. Witkowski ; solistes : Mmes Mello-Joubert et Philip ; MM. Plamondon et Mary, auront lieu le dimanche 8 décembre, à 3 heures un quart, et le jeudi 12, à 9 heures dix soir.

Location au Syndicat d'initiative, 19, place Bellecour.

Cours de photographie pour les membres de l'enseignement

Le cours de photographie organisé par M. Javauques, avec le concours de l'U. P. R., commencera le dimanche 8 décembre ; les leçons auront lieu tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin, à l'École supérieure de la rue Coubé.

Nous rappelons que le cours comporte des leçons théoriques et des manipulations et que le prix de l'inscription est fixé à 6 francs tout compris.

M. Javauques mettra des appareils à la disposition des personnes qui n'en auraient pas.

BIBLIOGRAPHIE

LE 7<sup>e</sup> JOUR, Chroniques Lyonnaises hebdomadaires. — Rédaction et administration, 52, rue de la République, Lyon. Sommaire du numéro du 1<sup>er</sup> décembre : Le Forum, Fête nationale ; Ch. Fénelon. — Promenons-nous, Autour de Bellecour ; Paul Cuminal. — Béchons à la ligne, Revue mondaine ; Dalf et Margat. — A travers la Vie, Une confession du Bon Juge ; Silix. — La Semaine Lyrique, La Tétralogie du Pauvre, Ed. Locard. — La Faculté Sérieuse, Une séance académique ; D<sup>r</sup> M. Crettin. — Ce qui Sporte, La Mode Noire ; Jodelot. — Saucé Financière ; La Zone. — Marrons de Lyon, Tout s'arrange, Des Verges pour se faire battre, L'Impossible défense ; L'Ardéchois. — V'la l'huître qui passe ; D'Arcachon.

Un quartier qui meurt ; Il faut « saigner » les Terreaux ! ; Ch. F.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS MÉDICALES

Cyrille Jeannin et Paul Grilmet : Thérapeutique obstétricale ; cart., 14 fr., net, 12 fr. 50.

Rudeaux, Grosse et Le Lorier : Clinique et thérapeutique obstétricale du praticien ; cart., 8 fr., net, 7 fr. 25.

Brunon : Tuberculose pulmonaire ; cart., 10 fr., net, 9 fr.

Héryng : Traité de Laryngoscopie et de Laryngologie opératoire et clinique ; 14 fr., net, 12 fr. 50.

Oberlander et Kolmann : La blennorrhagie chronique ; br. 15 fr., net, 13 fr. 50.

Rémé Quinton : Eau de mer, milieu organique ; br. 6 fr., net 5 fr. 50.

Paul Gaston : Formulaires cosmétiques et esthétiques ; br. 6 fr., net 5 fr. 50.

Moncorgé : L'asthme 2<sup>e</sup> édit. ; br. 4 fr., net, 3 fr. 50.

Martinet : Pression artérielle et viscosité sanguine ; br. 7 fr., net 6 fr. 25.

Mirbet et Leclercq : Application pratique de l'anaphylaxie ; net, 1 fr. 50.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS SCIENTIFIQUES

D<sup>r</sup> L. Murat ; L'idée de Dieu dans les sciences contemporaines ; Les merveilles du corps humain ; broché, 6 fr., net, 5 fr. 50.

Thomson-Traduction Fric et Faure : Passage de l'électricité à travers le gaz ; br., 24 fr., net 22 fr. 50.

Swyngedann, Nègre et Beauvais : Cours d'électrotechnique générale et appliquée ; broché, 10 fr., net 9 fr.

Batardon : La compatibilité à la portée de tous ; cart., 4 fr. 50, net, 4 fr.

Godys, L. Chabonnand : L'art de faire des affaires ; cart., 4 fr. 50, net 4 fr.

Peltier : Guide de l'acheteur de caoutchouc manufacturé ; br., 9 fr., net, 8 fr.

Steinmetz Charles Proteus : Théorie et calcul des phénomènes électriques de transition et des oscillations ; broché 22 fr., net 20 fr.

Darès : Précis d'hydraulique ; broché 6 fr., net 5 fr. 50.

Venton Duclaux : Moteur à 2 temps ; broché 4 fr. 50 ; net 4 fr.

Michotte : La science du feu, étude de l'incendie ; cart. 16 fr. 50 ; net 15 fr.

Tous ces livres se trouvent à la Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.

Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Échanges. — Grandes galeries ouvertes. — Entrée libre.

Nous recherchons d'occasion Paul Poiré et Rémy, Edmond Perrier, dictionnaires des sciences et leurs applications.

l'Institut, préfet de Seine-et-Oise et administrateur de importantes sociétés financières. Si on considère qu'il mourut à 48 ans, on peut estimer qu'il fut une civilisation honorable et fervente. Et cependant ce n'est ni de l'académisme, ni du mépris de la science, ni de la possibilité se précipiter de l'Institut que me et surtout de l'histoire dans l'exercice de l'apostolat social et chrétien que réclament à la fois sa vie et ses œuvres. Vie et œuvres M. Fernand Laudet d'abord ont revivifié cette courte, mais très substantielle biographie, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la pénétration psychologique de l'auteur ou du charme d'un style aussi élégant et spirituel que délibérément simple.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU LYON UNIVERSITAIRE du vendredi 29 novembre 1912

- 1. Morts des peintres (Henri Béraud) ;
2. Nos Facultés ;
3. Agrégation des Facultés de droit ;
4. Conseil de l'Université ;
5. Nos hôpitaux ;
6. Société des Amis de l'Université ;
7. Les Universités ;
8. Anciens élèves de la Faculté des Lettres ;
9. Enseignement du français au Maroc (M. H. Hauser) ;
10. Salon d'Automne (suite et fin) (Jean Stizza) ;
11. Université de Grenoble ;
12. Revue littéraire (Loys Arthaud) ;
13. Enseignement primaire ;
14. A travers Lyon ;
15. Bibliographie ;
16. Tableau des Examens ;
17. Echos des spectacles ;
18. Feuilleton du numéro du Lyon Universitaire du vendredi 29 novembre 1912 : Déplacement d'office des instituteurs.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS MÉDICALES

Cyrille Jeannin et Paul Grilmet : Thérapeutique obstétricale ; cart., 14 fr., net, 12 fr. 50.

Rudeaux, Grosse et Le Lorier : Clinique et thérapeutique obstétricale du praticien ; cart., 8 fr., net, 7 fr. 25.

Brunon : Tuberculose pulmonaire ; cart., 10 fr., net, 9 fr.

Héryng : Traité de Laryngoscopie et de Laryngologie opératoire et clinique ; 14 fr., net, 12 fr. 50.

Oberlander et Kolmann : La blennorrhagie chronique ; br. 15 fr., net, 13 fr. 50.

Rémé Quinton : Eau de mer, milieu organique ; br. 6 fr., net 5 fr. 50.

Paul Gaston : Formulaires cosmétiques et esthétiques ; br. 6 fr., net 5 fr. 50.

Moncorgé : L'asthme 2<sup>e</sup> édit. ; br. 4 fr., net, 3 fr. 50.

Martinet : Pression artérielle et viscosité sanguine ; br. 7 fr., net 6 fr. 25.

Mirbet et Leclercq : Application pratique de l'anaphylaxie ; net, 1 fr. 50.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS SCIENTIFIQUES

D<sup>r</sup> L. Murat ; L'idée de Dieu dans les sciences contemporaines ; Les merveilles du corps humain ; broché, 6 fr., net, 5 fr. 50.

Thomson-Traduction Fric et Faure : Passage de l'électricité à travers le gaz ; br., 24 fr., net 22 fr. 50.

Swyngedann, Nègre et Beauvais : Cours d'électrotechnique générale et appliquée ; broché, 10 fr., net 9 fr.

Batardon : La compatibilité à la portée de tous ; cart., 4 fr. 50, net, 4 fr.

Godys, L. Chabonnand : L'art de faire des affaires ; cart., 4 fr. 50, net 4 fr.

Peltier : Guide de l'acheteur de caoutchouc manufacturé ; br., 9 fr., net, 8 fr.

Steinmetz Charles Proteus : Théorie et calcul des phénomènes électriques de transition et des oscillations ; broché 22 fr., net 20 fr.

Darès : Précis d'hydraulique ; broché 6 fr., net 5 fr. 50.

Venton Duclaux : Moteur à 2 temps ; broché 4 fr. 50 ; net 4 fr.

Michotte : La science du feu, étude de l'incendie ; cart. 16 fr. 50 ; net 15 fr.

Tous ces livres se trouvent à la Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.

Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Échanges. — Grandes galeries ouvertes. — Entrée libre.

Nous recherchons d'occasion Paul Poiré et Rémy, Edmond Perrier, dictionnaires des sciences et leurs applications.

Feuilleton du Lyon Universitaire

2

DÉPLACEMENT D'OFFICE des Instituteurs

(SUITE)

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

N° 608

Séance du 12 avril 1852.

Le conseil, sur le rapport d'un membre de la section d'administration prend plusieurs délibérations qui donnent lieu aux avis suivants :

Le conseil,

Vu la loi du 28 juin 1833, article 22 ; Vu la loi du 11 janvier 1850, articles 1 et 2 ;

Vu la circulaire du 28 février 1850 ; Vu la lettre de M. le préfet de la Charente-Inférieure du 6 avril ;

Considérant que c'est surtout au point de vue disciplinaire que la loi du 11 janvier 1850, article 1<sup>er</sup>, a placé l'instruction primaire sous la surveillance des préfets ;

Considérant que les déplacements et les mutations dont il est question dans la circulaire du 28 février, n° 6, ne font point partie des peines de discipline ; que la circulaire les place dans les attributions du comité d'arrondissement comme une dépendance implicite du droit de mutation et une mesure purement administrative ; qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder, dans ce cas, de la manière indiquée par le n° 7 de la circulaire à l'égard de l'institution conférée par l'autorité supérieure ;

Est d'avis que les pièces relatives aux déplacements et mutations d'instituteurs primaires prononcés par les comités d'arrondissement, doivent être adressées par le préfet, avec son avis, au recteur d'académie, lequel soumettra directement ses propositions à l'administration de l'instruction publique.

TABLEAU DES EXAMENS

EPREUVE MICROGRAPHIQUE DU DEUXIEME EXAMEN DE PHARMACIE
Jury : MM. Guiart, président ; Bretin, Guillemard.
Candidat : M. Casalta.
Le lundi 9 décembre, à 9 heures du matin, sous la surveillance de M. Bretin. (Laboratoire de matière médicale.)

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT
Jury : MM. Doyon, président ; Cluzet, Regaud, Gayet, Laroyenne.
Candidats : MM. Guérin (J.), Deluermoz, Proby.
Le mardi 10 décembre, à 9 heures et demie du matin. (Salle des Examens. — N° 2.)

Candidats : MM. Igonet, Janin, Jougit, Maurel, Paupert, Rivoire, Schmieder.
Le mercredi 11 décembre, à 8 heures et demie. (Service dentaire de l'Hôtel-Dieu.)
TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Première partie. — Oral.)
Jury : MM. Rochet, président ; Patel, Voron.
Candidats : MM. Durieux, Retrouvey, Tardy, Grosjean, Duffau, Hassler.
Le mercredi 11 décembre, à 5 heures. (Salle des Examens. — N° 2.)

Le vendredi 13 décembre, à 5 heures. (Salle des Thèses.)
TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Première partie. — Oral.)
Jury : MM. Vallas, président ; Commandeur, Gayet.
Candidats : MM. Ferréol, Coudray, Paoli, Dano, Poulou, Pélissier.
Le vendredi 13 décembre, à 5 heures. (Salle des Examens. — N° 2.)

CUMIN & MASSON - LYON
Editions de Grand Luxe
LIVRES ILLUSTRÉS
Belles Reliures des Maîtres
AUTOGRAPHES - DESSINS
Tout ce qui concerne la curiosité dans le Livre
CATALOGUE MENSUEL franco sur demande
GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

Il n'est souvent pas d'âge plus ingrat pour les enfants que celui de la croissance. A cet âge l'alimentation doit entretenir les forces et, en même temps, subvenir aux besoins de la croissance. Cette double dépense implique la nécessité de choisir des aliments très nutritifs. Pour suralimenter sans exagérer le volume des aliments, les médecins préconisent le RECONSTITUANT MOYNE, gelée nutritive à base de suc de poulet, de jambon d'York et de légumes frais. Le Reconstituant Moyne remplace tous les Biftecks, il joint à une valeur alimentaire très élevée l'absence des produits de déchet de toxines des viandes et ne constipe jamais. A son domicile ou en voyage, la maman trouvera dans le Reconstituant Moyne le secret de la réparation des forces de l'enfant bien portant ou affaibli par une maladie, en même temps qu'une substance plaisante au goût des enfants les plus difficiles. En vente chez Mme veuve Jean Moyne, 2, place de la Miséricorde, Lyon (1 fr. le pot).

ANIODOL
LE PLUS PUISSANT
Antiseptique Désodorisant
Sans Mercure, ni Cuivre - Ne tache pas - Ni Toxique, ni Caustique.
OBSTÉTRIQUE - CHIRURGIE - MALADIES INFECTIEUSES
SAVON BACTÉRICIDE A L'ANIODOL
POUDRE D'ANIODOL

Linoléum uni, imprimé et incrusté
Tapis Laine et Sparterie
Toiles Cirées en tous genres
Bourrelets Russes
JOSSERAND
19, Rue de la République - LYON

IMPRIMERIE WALTENER & Co
3, Rue Stella, LYON
MAISON RECOMMANDÉE POUR L'IMPRESION DES THÈSES
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION TRAVAIL SOIGNÉ

Gd BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE
Place des Terreaux LYON R. d'Algérie, r. Constantine
PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché TEL. 25-43
JEUX - JOUETS - PAPETERIE - LAMPESTRIE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT
LITERIE - COUTELLERIE - CHAUSSURES - ARTICLES de MÉNAGE - BROSSERIE - VANNERIE
PORCELAINE - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANC - ARTICLES de VOYAGE
ENTRÉE LIBRE - Librairie à domicile - ENTRÉE LIBRE

HYGIA Produits Alimentaires Diététiques
FARINE POUR RÉGIME
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES
PÂTES ET LÉGUMES DÉCORTIQUÉS
A. GARDOT & H. BERQUET, 37 Quai Pierre-Sizet, LYON

FLANELLE VÉGÉTALE et QUATE de PIN
MAISON SCHMIDT-VERRIER
A. LABBEY
plate Bellecour LYON

LA VOITURE DU DOCTEUR
EN SERVICE D'HIVER
Berliet
DRAEGER

Etablissements Typographiques WALTENER & Co
LYON PARIS
3, Rue Stella, 3 Place du Théâtre, 2
IMPRESSIONS COMMERCIALES ADMINISTRATIVES ET DE LUXE
Actions - Obligations - Titres divers
CHÈQUES
STATUTS, NOTICES, RAPPORTS
Albums, Catalogues
PRIX-COURANTS
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

LA GRANDE MAISON PARIS
Succursale LYON
Pi. de la République
Téléphone 15.62.
VÊTEMENTS et TROUSSEAUX
COMPLÈTS pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants.
Toujours à l'affût de la Mode.

RAUX MINÉRALES NATURELLES
DESSAUX
281, rue des Colonnades, LYON
SERVICE RAPIDE A DOMICILE
PETITES DOUCHES LYONNAISES

GOUTTE, RHUMATISMES
NÉVRALGIES et toutes DOULEURS
soulagés immédiatement par le BAUME d'AMYLENDJ CARRA
LABORATOIRES CARRA VERDUN-sur-le-DOUBS (S.-et-L.)

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE
MOBILIER ASEPTIQUE
Installation de cliniques et Hôpitaux. - Electricité médicale
Maison LAFAY & SOUËL
Bureaux et Magasins : 16, rue de la Barre LYON

la loi du 11 janvier 1850. Celle-ci avait pourtant été remplacée par une loi d'esprit fort différent. La loi organique sur l'enseignement, des 19 janvier - 26 février - 15 mars 1850 (loi Falloux), rattachait les instituteurs à l'académie, et ne laissait sur eux aucun pouvoir aux préfets.
Seuls les conseils municipaux conservaient le droit de nommer les instituteurs communaux mais sur une liste d'admissibilité et d'avancement dressée par le conseil académique du département ; et le ministre se réservait le droit d'agrément (art. 31). L'action disciplinaire appartenait au lecteur et au conseil académique (art. 32 et 33). En somme, cette loi, qui instituait les délégués cantonaux, les inspecteurs primaires et le conseil académique, était meilleure que l'état de choses antérieur et que celui qui allait lui succéder. Mais elle était muette sur le déplacement. Le règlement d'administration publique du 29 juillet 1850, pour l'application de la loi, et la circulaire aux recteurs du 27 août, qui complétait le décret, n'abordent pas non plus la question (11). Pour retrouver de nouveaux textes, il nous faut arriver au lendemain du coup d'Etat.

les conseils municipaux entendus, d'après le mode prescrit par les deux premiers paragraphes de l'article 31 de la loi du 15 mars 1850 (art. 4).
Les recteurs se trouvaient donc investis désormais du droit de nommer, de réprimander, de suspendre et de révoquer les instituteurs. Il est évident que le droit de les déplacer leur revenait aussi.
Néanmoins - ce qui montre l'extrême importance que la question de déplacement a toujours présentée dans l'enseignement primaire - le ministre Fortoul dut consacrer une circulaire, en date du 2 mars 1853, à l'interprétation de l'article 4 du décret du 9 mars 1853 sur le déplacement des instituteurs :
« Monsieur le recteur, j'ai été consulté sur la question de savoir si, d'après les termes de l'article 4 du décret du 9 mars 1852 (Bulletin administratif, t. 3, p. 34), MM. les recteurs des académies peuvent déplacer les instituteurs, ou opérer entre eux des permutations, le cas échéant, sans être tenus de prendre l'avis des conseils municipaux.
Cette faculté est une conséquence naturelle du droit de nomination qui est attribué aujourd'hui aux recteurs. Plusieurs de ces fonctionnaires ont interprété ainsi l'article 4 du décret précité, et en cela ils se sont conformés à l'esprit aussi bien qu'à la lettre de ces dispositions.
Il suit de ce qui précède que les recteurs des académies ne doivent pas hésiter à faire usage du droit de déplacement ou de nomination dans toutes les circonstances où ils jugeront que l'intérêt du service exige cette mesure. Il n'est pas nécessaire, dans ce cas, que les instituteurs qu'ils font nommer soient portés sur la liste d'admissibilité dressée par le conseil académique.
Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes
H. FORTOUL (12)
Une telle circulaire était au moins tendancieuse. Sa légalité même serait contestable.
Le ministre faisait bon marché de l'avis du conseil municipal en matière de nomination, et de la présentation du conseil académique. Les intéressés, de nos jours, se pourvoiraient au conseil d'Etat contre ces interprétations.
Il ne réclameraient pas ; et ce fut le ministre qui changea encore une fois de méthode. N'ayant peut-être pas trouvé auprès des recteurs les satisfactions politiques qu'il attendait, il revint au système préconisé par le projet de Parieu. Le 14 juin 1854, une nouvelle loi disposait (art. 8) que :
« Le préfet exerce, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique, et sur le rapport de l'inspecteur d'académie, les attributions dévolues au recteur par la loi du 15 mars 1850 et par le décret organique du 9 mars 1852, en ce qui concerne l'instruction primaire publique ou libre.
« Cette législation est encore celle qui régit le déplacement d'office de nos jours.
Cependant, les deux hommes qui ont le plus contribué à la réforme de l'enseignement public en 1852 et en 1856, Jules Ferry et Paul Bert, avaient compris la nécessité de modifier la loi de 1854 en ce qui touche la nomination et le déplacement des instituteurs. Ils tentèrent ces réformes, mais sans les faire

aboutir ; l'œuvre était prématurée, pour l'époque où elle fut entreprise.
Le 16 février 1882, Jules Ferry, alors ministre, déposait à la Chambre un projet de loi qui retirait aux préfets la nomination des instituteurs. L'exposé des motifs disait :
« La loi du 14 juin 1854, qui a fait passer la nomination des instituteurs, des recteurs aux préfets, n'était pas une loi scolaire ; c'était, de l'aveu même de ses auteurs, une loi politique... Cet état de choses a pu être toléré comme une transition, défendant comme un expédient ; il ne saurait être, par une assemblée républicaine, consacré comme un principe.
En conséquence, le projet de Jules Ferry disposait :
Art. 112. - Les instituteurs et les institutrices titulaires sont nommés par le recteur, sur la présentation de l'inspecteur d'académie.
Cette présentation est faite par l'inspecteur d'académie, après avis des inspecteurs primaires du département réunis en comité sous sa présidence.
Nul ne peut être compris sur la liste de présentation s'il ne figure pas sur la liste d'admissibilité préalablement dressée par le conseil départemental.
Art. 20. - La révocation est prononcée par le recteur, sur la proposition de l'inspecteur d'académie.
Le fonctionnaire révoqué peut, dans les vingt jours à partir de la signification de la sentence, interjeter appel devant la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique.
Ces dispositions qui ne faisaient cependant que reproduire l'essai tenté par la loi du 15 mars 1850, n'urent trop novatrices à la commission de l'enseignement. Il faut dire, à la décharge de celle-ci, que Paul Bert, ancien ministre

de l'instruction publique, avait déposé, lui aussi, le 7 février, quelques jours avant Jules Ferry, une proposition de loi qu'il avait préparée, d'accord avec ses bureaux lorsqu'il était ministre. Paul Bert fut chargé de rapporter à la fois sa proposition et le projet Ferry ; mais le rapport qui fut déposé le 20 juin 1882, garda comme base de la discussion le texte de la proposition Paul Bert ; et c'est elle qui devint finalement la loi organique de 1886 sur l'enseignement primaire. La Chambre ne fut donc pas appelée à se prononcer sur les dispositions précitées du projet Ferry.
Dans sa proposition, Paul Bert indiquait cependant qu'« une des questions les plus graves et les plus difficiles... est assurément celle qui se rapporte à la nomination des instituteurs publics... Sans doute la nomination par le préfet introduit la politique dans l'école » ; et il ajoutait dans son rapport :
« Ce qui est admis par tout le monde, c'est qu'il est impossible de laisser plus longtemps les instituteurs dans la situation que leur ont faite les lois de 1850 et 1854. Dans l'état actuel des choses, en effet, l'instituteur est livré, sans discussion et sans recours, au bon plaisir de ses deux chefs, l'inspecteur d'académie et le préfet. Des changements de résidence onéreux peuvent lui être imposés, des peines disciplinaires peuvent l'atteindre, la révocation même peut le frapper, sans qu'il ait été averti, appelé à se défendre... Cela ne peut se supporter plus longtemps dans un régime républicain. Les instituteurs demandent, avec raison, à être délivrés d'un système d'informations secrètes, de condamnations non motivées, qui tiennent sans cesse la ruine suspendue sur leurs têtes. Ils demandent un tribunal, une défense, un jugement, un appel possible.

On ne saurait mieux exprimer, aujourd'hui encore, les vœux des instituteurs en matière de déplacement.
Le rapport de Paul Bert ne se bornait pas à cette satisfaction platonique. Il essayait de donner des garanties aux instituteurs. Pour la nomination, il exigeait que les candidats fussent présentés par le conseil départemental et par le directeur départemental de l'instruction publique. Pour la révocation, elle n'était prononcée qu'après avis du conseil départemental, et sauf appel de la décision du préfet à celle du conseil académique. (A suivre.)
Le LYON UNIVERSITAIRE insérera volontiers toutes communications relatives aux œuvres scolaires, post-scolaires, universitaires populaires, petites "A", etc. Il donnera en un mot la plus large hospitalité à toutes les œuvres qui se proposent d'élever le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.
Beaucoup d'hommes et de femmes sont employés dans des industries qui ont, par leurs poussières, leurs matières chimiques, les couleurs qu'elles utilisent, les effets les plus funestes pour toute la peau et en particulier celle du visage et des mains. Pour se protéger contre les lésions de la peau, source d'eczémas, d'herpès, de prurit, de gales diverses ou de troubles du cuir chevelu, on emploie le Savon Cadum à base de l'antiseptique si efficace et renommé maintenant. Il assure une protection absolue de l'épiderme et vaut autant comme savon de toilette que comme médicament préservateur externe. Son prix modique le rend accessible à toutes les bourses et son action adoucissante le recommande aux femmes et aux enfants.
1 franc le pain, dans toutes pharmacies.

(11) Cf. Bulletin administratif de l'instruction publique, 1850, p. 208 et suivantes, 259 et suivantes.

(12) Cf. Bulletin administratif de l'instruction publique t. IV, 1853, p. 70.

DIVORCES

Etude de M<sup>e</sup> Georges DALIN, avoué à Lyon, 1, place de la Miséricorde.

Divorce

D'un jugement rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le neuf octobre mil neuf cent douze, enregistré.

Entre : Madame Jeanne DECRAND, épouse PRUDON, demeurant à Lyon, rue Tête-d'Or, 16.

Assistée judiciairement par décision du bureau de Lyon du 3 avril 1912.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> Georges DALIN, avoué.

Et : Monsieur Claude PRUDON, demeurant ci-devant à Lyon, 61, cours Tolstol et actuellement sans domicile ni résidence connus.

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les époux PRUDON aux torts et griefs du mari, et Monsieur le Président de la Chambre des Notaires de Lyon commis pour procéder à la liquidation de la communauté ayant existé entre les époux.

La présente publication est faite en vertu de l'article 247 du Code civil et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal civil de Lyon le dix-neuf novembre mil neuf cent douze, enregistré.

Pour extrait : Georges DALIN.

Etude de M<sup>e</sup> A. BERGEON, avoué à Lyon, place des Terreaux, 7.

Séparation de corps

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le seize octobre

mil neuf cent douze, enregistré, expédié et signifié.

Entre : Madame Yvonne-Marie BONNARDEL, épouse séparée de biens de Monsieur CHARVET, demeurant à Lyon, 47, rue Sébastien-Grhyph.

Assistée judiciairement par décision du quinze mai mil neuf cent douze.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERGEON, avoué.

Et : Monsieur Joseph CHARVET, demeurant ci-devant à Lyon et actuellement sans domicile connu.

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que la séparation de corps a été prononcée entre les dits époux au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Articles 247 et 308 du Code civil.

Pour extrait : A. BERGEON.

Etude de M<sup>e</sup> Cl. TREVOUX, avoué près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant, 4, place des Jacobins.

Divorce

D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon le six novembre mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre-Joseph JACQUIER, employé, demeurant à Lyon, 6, rue Childebert, assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-sept mars mil neuf cent douze.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> TREVOUX, avoué ;

Et : Madame Marguerite BEAUDHUIT épouse de Monsieur Pierre-Joseph JACQUIER, couturière, demeurant ci-devant 50, rue de la Charité, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué.

D'autre part ; Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les époux JACQUIER-BEAUDHUIT au profit du mari et aux torts et griefs de la femme, avec toutes ses conséquences légales.

Monsieur le Président de la Chambre des Notaires a été commis pour procéder à la liquidation des droits des époux.

La présente insertion est faite en conformité de l'article 247 du Code civil et en vertu d'une ordonnance enregistrée rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal civil de Lyon.

Pour extrait : Signé : TREVOUX.

Etude de M<sup>e</sup> Jean BERNARD, avoué à Lyon, 5, rue Gasparin.

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Lyon, 257, rue Paul-Bert (restaurant Champeval), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit décembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERNARD, avoué.

Et : Madame Antoinette FOURNET, épouse de Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Grigny, lieu des Arborat (Rhône).

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

247 du Code civil, en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Lyon en date du dix-neuf novembre mil neuf cent douze, ledit jugement n'ayant pu être signifié à personne.

Pour extrait : Signé : J. BERNARD.

Etude de M<sup>e</sup> A. BERGEON, avoué à Lyon, place des Terreaux, 7.

D'un jugement par défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-trois octobre mil neuf cent douze, enregistré, expédié et signifié.

Entre : Monsieur Jules-Antoine PASCAL, demeurant à Lyon, 21, rue Paul-Bert, assisté judiciairement par décision du huit mai mil neuf cent douze.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERGEON, avoué.

Et : Madame Jeanne COUREAU, épouse de Monsieur PASCAL, sans domicile ni résidence connus.

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait : BERGEON.

Etude de M<sup>e</sup> Jean BERNARD, avoué à Lyon, 5, rue Gasparin.

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Lyon, 257, rue Paul-Bert (restaurant Champeval), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit décembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERNARD, avoué.

Et : Madame Antoinette FOURNET, épouse de Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Grigny, lieu des Arborat (Rhône).

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait : BERGEON.

Etude de M<sup>e</sup> Jean BERNARD, avoué à Lyon, 5, rue Gasparin.

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Lyon, 257, rue Paul-Bert (restaurant Champeval), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit décembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERNARD, avoué.

Et : Madame Antoinette FOURNET, épouse de Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Grigny, lieu des Arborat (Rhône).

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait : BERGEON.

Etude de M<sup>e</sup> Jean BERNARD, avoué à Lyon, 5, rue Gasparin.

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Lyon, 257, rue Paul-Bert (restaurant Champeval), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit décembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERNARD, avoué.

Et : Madame Antoinette FOURNET, épouse de Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Grigny, lieu des Arborat (Rhône).

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait : BERGEON.

Etude de M<sup>e</sup> Jean BERNARD, avoué à Lyon, 5, rue Gasparin.

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Lyon, 257, rue Paul-Bert (restaurant Champeval), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit décembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERNARD, avoué.

Et : Madame Antoinette FOURNET, épouse de Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Grigny, lieu des Arborat (Rhône).

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait : BERGEON.

Etude de M<sup>e</sup> Jean BERNARD, avoué à Lyon, 5, rue Gasparin.

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Lyon, 257, rue Paul-Bert (restaurant Champeval), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit décembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERNARD, avoué.

Et : Madame Antoinette FOURNET, épouse de Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Grigny, lieu des Arborat (Rhône).

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait : BERGEON.

Etude de M<sup>e</sup> Jean BERNARD, avoué à Lyon, 5, rue Gasparin.

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Lyon, 257, rue Paul-Bert (restaurant Champeval), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit décembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERNARD, avoué.

Et : Madame Antoinette FOURNET, épouse de Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Grigny, lieu des Arborat (Rhône).

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait : BERGEON.

Etude de M<sup>e</sup> Jean BERNARD, avoué à Lyon, 5, rue Gasparin.

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre : Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Lyon, 257, rue Paul-Bert (restaurant Champeval), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit décembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par M<sup>e</sup> BERNARD, avoué.

Et : Madame Antoinette FOURNET, épouse de Monsieur Pierre CHAVET, demeurant à Grigny, lieu des Arborat (Rhône).

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué ;

Il appert : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait : BERGEON.

ther, avec Mme de Lafory et M. Trandoul, le soir, première de *Rigoletto* et *Cappella* (premier acte). La location est ouverte pour ces représentations.

THEATRE DES CELESTINS. — Dans un cadre d'élégance que lui envieraient les grandes scènes de la capitale, chaque soir, *Quaker Girl*, l'amusante opérette de Lionel Monckton, déroule ses splendeurs. Le deuxième acte, avec le défilé des mamequins, originalement vus des plus récentes créations de la mode, est une pure merveille de goût. Quant à l'interprétation de *Quaker Girl*, elle est de tout premier ordre, avec des artistes tels qu'Alice de Tender, miss Andrews, Zorah Dorly, la joyeuse Simony (une Desclausas de grand talent), Madeleine Chappelle, Bernys, puis MM. Armand Franck, Tirmont, Marchal, Kemy, Moret, etc.

CASINO-KURSAAL. — Le Casino-Kursaal donne à son public fidèle la première d'une opérette qualifiée par ses auteurs de presque historique et intitulée *Le Roy s'allume*. C'est l'histoire fantaisiste et surtout abracadabrante des amours de François I<sup>er</sup> et de la célèbre Mona Lisa, voyez Joconde. Le roi de France veut en faire sa favorite et transformer en quatrain le trio formé par la Belle Ferronnière, la duchesse d'Etampes et Diane de Poitiers. La belle Joconde ne voit à ces projets royaux aucun inconvénient et d'ore et vile elle se laisse enlever par le roi, dans l'ombre et le mystère, les trois favorites du roi, le bouffon Triboulet, le mari et l'amant ourdisent un complot afin d'éloigner du front de l'époux une forêt nouvelle tout en empêchant la Joconde de faire sa partie dans la manille à quatre de l'Amour. C'est amusant au possible de lever au baïsser du rideau. L'interprétation est absolument irréprochable. En Joconde, Mlle Pouchine est absolument séduisante et possède avec le sourire tout ce qui faisait la réputation du célèbre modèle de Vinci. Beauval est un François I<sup>er</sup> de belle allure. Citons ensuite Mlles Berengère, Norbert, Lise Jaux, trois belles favorites. M. Farjeaux est un Léonard de Vinci au dire de la critique. C'est un bon François I<sup>er</sup> fortuné Cadet un parfait bouffon. Les costumes, les décors sont respendis-

sants et tout doit contribuer au succès de cette folle opérette qui vient d'obtenir un triomphe à Marseille.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — A l'heure où paraissent ces lignes, la délicate comédie du joyeux humoriste Auguste Couturet en sera à son dernier acte. Les représentations et aura été jouée plus de vingt fois devant un public nombreux qui aura trouvé avec ce spectacle d'amusantes soirées et de charmantes après-midi. Or, avant que cette pièce ne disparaisse de l'affiche, on verra donc en foule voir et revoir *L'Ami Benoit*, désopilante comédie dont les trois actes provoquent l'intensité de la gaieté, surtout que l'interprétation est plus que parfaite avec les bons artistes de la vaillante troupe de l'Horloge. N'oublions pas de dire que la partie de concert qui commence à 8 heures précises permet d'apprécier à leur juste valeur l'exquise divette Ninon Thalie, le délinant comique Boulingard, la talentueuse chanteuse Dussard, le vaillant chanteur de genre Kamil et toute une phalange de bons artistes. Dimanche, grande matinée, même spectacle que le soir. Mardi 10 décembre, spectacle de gala, création à Lyon de *Le Musc du 32*, opérette en deux actes et 3 tableaux, de MM. F. Verdelle et Ch. Pothier. Premier tableau : *C'en est un !* Deuxième tableau : *Pas Moyon ! !* Troisième tableau : *L'oiseau militaire*. Les principaux rôles seront joués par l'exquise comédienne Ninon Thalie, le jovial troupier Lafage, l'excellent comédien Dorel, l'amusant Nériesse, Lina Maurès, Max Martel, Boulingard, Devily, Fresnois, tous artistes parfaits sans oublier le mari, Francisco Giocondo, comédien de belle envergure, et peu désireux de se voir souffler sa jolie maîtresse. De l'atelier de Léonard de Vinci, nous voici transportés dans la chambre du roi, dans l'ombre et le mystère, les trois favorites du roi, le bouffon Triboulet, le mari et l'amant ourdisent un complot afin d'éloigner du front de l'époux une forêt nouvelle tout en empêchant la Joconde de faire sa partie dans la manille à quatre de l'Amour. C'est amusant au possible de lever au baïsser du rideau. L'interprétation est absolument irréprochable. En Joconde, Mlle Pouchine est absolument séduisante et possède avec le sourire tout ce qui faisait la réputation du célèbre modèle de Vinci. Beauval est un François I<sup>er</sup> de belle allure. Citons ensuite Mlles Berengère, Norbert, Lise Jaux, trois belles favorites. M. Farjeaux est un Léonard de Vinci au dire de la critique. C'est un bon François I<sup>er</sup> fortuné Cadet un parfait bouffon. Les costumes, les décors sont respendis-

ants et tout doit contribuer au succès de cette folle opérette qui vient d'obtenir un triomphe à Marseille.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — A l'heure où paraissent ces lignes, la délicate comédie du joyeux humoriste Auguste Couturet en sera à son dernier acte. Les représentations et aura été jouée plus de vingt fois devant un public nombreux qui aura trouvé avec ce spectacle d'amusantes soirées et de charmantes après-midi. Or, avant que cette pièce ne disparaisse de l'affiche, on verra donc en foule voir et revoir *L'Ami Benoit*, désopilante comédie dont les trois actes provoquent l'intensité de la gaieté, surtout que l'interprétation est plus que parfaite avec les bons artistes de la vaillante troupe de l'Horloge. N'oublions pas de dire que la partie de concert qui commence à 8 heures précises permet d'apprécier à leur juste valeur l'exquise divette Ninon Thalie, le délinant comique Boulingard, la talentueuse chanteuse Dussard, le vaillant chanteur de genre Kamil et toute une phalange de bons artistes. Dimanche, grande matinée, même spectacle que le soir. Mardi 10 décembre, spectacle de gala, création à Lyon de *Le Musc du 32*, opérette en deux actes et 3 tableaux, de MM. F. Verdelle et Ch. Pothier. Premier tableau : *C'en est un !* Deuxième tableau : *Pas Moyon ! !* Troisième tableau : *L'oiseau militaire*. Les principaux rôles seront joués par l'exquise comédienne Ninon Thalie, le jovial troupier Lafage, l'excellent comédien Dorel, l'amusant Nériesse, Lina Maurès, Max Martel, Boulingard, Devily, Fresnois, tous artistes parfaits sans oublier le mari, Francisco Giocondo, comédien de belle envergure, et peu désireux de se voir souffler sa jolie maîtresse. De l'atelier de Léonard de Vinci, nous voici transportés dans la chambre du roi, dans l'ombre et le mystère, les trois favorites du roi, le bouffon Triboulet, le mari et l'amant ourdisent un complot afin d'éloigner du front de l'époux une forêt nouvelle tout en empêchant la Joconde de faire sa partie dans la manille à quatre de l'Amour. C'est amusant au possible de lever au baïsser du rideau. L'interprétation est absolument irréprochable. En Joconde, Mlle Pouchine est absolument séduisante et possède avec le sourire tout ce qui faisait la réputation du célèbre modèle de Vinci. Beauval est un François I<sup>er</sup> de belle allure. Citons ensuite Mlles Berengère, Norbert, Lise Jaux, trois belles favorites. M. Farjeaux est un Léonard de Vinci au dire de la critique. C'est un bon François I<sup>er</sup> fortuné Cadet un parfait bouffon. Les costumes, les décors sont respendis-

ants et tout doit contribuer au succès de cette folle opérette qui vient d'obtenir un triomphe à Marseille.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — A l'heure où paraissent ces lignes, la délicate comédie du joyeux humoriste Auguste Couturet en sera à son dernier acte. Les représentations et aura été jouée plus de vingt fois devant un public nombreux qui aura trouvé avec ce spectacle d'amusantes soirées et de charmantes après-midi. Or, avant que cette pièce ne disparaisse de l'affiche, on verra donc en foule voir et revoir *L'Ami Benoit*, désopilante comédie dont les trois actes provoquent l'intensité de la gaieté, surtout que l'interprétation est plus que parfaite avec les bons artistes de la vaillante troupe de l'Horloge. N'oublions pas de dire que la partie de concert qui commence à 8 heures précises permet d'apprécier à leur juste valeur l'exquise divette Ninon Thalie, le délinant comique Boulingard, la talentueuse chanteuse Dussard, le vaillant chanteur de genre Kamil et toute une phalange de bons artistes. Dimanche, grande matinée, même spectacle que le soir. Mardi 10 décembre, spectacle de gala, création à Lyon de *Le Musc du 32*, opérette en deux actes et 3 tableaux, de MM. F. Verdelle et Ch. Pothier. Premier tableau : *C'en est un !* Deuxième tableau : *Pas Moyon ! !* Troisième tableau : *L'oiseau militaire*. Les principaux rôles seront joués par l'exquise comédienne Ninon Thalie, le jovial troupier Lafage, l'excellent comédien Dorel, l'amusant Nériesse, Lina Maurès, Max Martel, Boulingard, Devily, Fresnois, tous artistes parfaits sans oublier le mari, Francisco Giocondo, comédien de belle envergure, et peu désireux de se voir souffler sa jolie maîtresse. De l'atelier de Léonard de Vinci, nous voici transportés dans la chambre du roi, dans l'ombre et le mystère, les trois favorites du roi, le bouffon Triboulet, le mari et l'amant ourdisent un complot afin d'éloigner du front de l'époux une forêt nouvelle tout en empêchant la Joconde de faire sa partie dans la manille à quatre de l'Amour. C'est amusant au possible de lever au baïsser du rideau. L'interprétation est absolument irréprochable. En Joconde, Mlle Pouchine est absolument séduisante et possède avec le sourire tout ce qui faisait la réputation du célèbre modèle de Vinci. Beauval est un François I<sup>er</sup> de belle allure. Citons ensuite Mlles Berengère, Norbert, Lise Jaux, trois belles favorites. M. Farjeaux est un Léonard de Vinci au dire de la critique. C'est un bon François I<sup>er</sup> fortuné Cadet un parfait bouffon. Les costumes, les décors sont respendis-

ants et tout doit contribuer au succès de cette folle opérette qui vient d'obtenir un triomphe à Marseille.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — A l'heure où paraissent ces lignes, la délicate comédie du joyeux humoriste Auguste Couturet en sera à son dernier acte. Les représentations et aura été jouée plus de vingt fois devant un public nombreux qui aura trouvé avec ce spectacle d'amusantes soirées et de charmantes après-midi. Or, avant que cette pièce ne disparaisse de l'affiche, on verra donc en foule voir et revoir *L'Ami Benoit*, désopilante comédie dont les trois actes provoquent l'intensité de la gaieté, surtout que l'interprétation est plus que parfaite avec les bons artistes de la vaillante troupe de l'Horloge. N'oublions pas de dire que la partie de concert qui commence à 8 heures précises permet d'apprécier à leur juste valeur l'exquise divette Ninon Thalie, le délinant comique Boulingard, la talentueuse chanteuse Dussard, le vaillant chanteur de genre Kamil et toute une phalange de bons artistes. Dimanche, grande matinée, même spectacle que le soir. Mardi 10 décembre, spectacle de gala, création à Lyon de *Le Musc du 32*, opérette en deux actes et 3 tableaux, de MM. F. Verdelle et Ch. Pothier. Premier tableau : *C'en est un !* Deuxième tableau : *Pas Moyon ! !* Troisième tableau : *L'oiseau militaire*. Les principaux rôles seront joués par l'exquise comédienne Ninon Thalie, le jovial troupier Lafage, l'excellent comédien Dorel, l'amusant Nériesse, Lina Maurès, Max Martel, Boulingard, Devily, Fresnois, tous artistes parfaits sans oublier le mari, Francisco Giocondo, comédien de belle envergure, et peu désireux de se voir souffler sa jolie maîtresse. De l'atelier de Léonard de Vinci, nous voici transportés dans la chambre du roi, dans l'ombre et le mystère, les trois favorites du roi, le bouffon Triboulet, le mari et l'amant ourdisent un complot afin d'éloigner du front de l'époux une forêt nouvelle tout en empêchant la Joconde de faire sa partie dans la manille à quatre de l'Amour. C'est amusant au possible de lever au baïsser du rideau. L'interprétation est absolument irréprochable. En Joconde, Mlle Pouchine est absolument séduisante et possède avec le sourire tout ce qui faisait la réputation du célèbre modèle de Vinci. Beauval est un François I<sup>er</sup> de belle allure. Citons ensuite Mlles Berengère, Norbert, Lise Jaux, trois belles favorites. M. Farjeaux est un Léonard de Vinci au dire de la critique. C'est un bon François I<sup>er</sup> fortuné Cadet un parfait bouffon. Les costumes, les décors sont respendis-

ants et tout doit contribuer au succès de cette folle opérette qui vient d'obtenir un triomphe à Marseille.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — A l'heure où paraissent ces lignes, la délicate comédie du joyeux humoriste Auguste Couturet en sera à son dernier acte. Les représentations et aura été jouée plus de vingt fois devant un public nombreux qui aura trouvé avec ce spectacle d'amusantes soirées et de charmantes après-midi. Or, avant que cette pièce ne disparaisse de l'affiche, on verra donc en foule voir et revoir *L'Ami Benoit*, désopilante comédie dont les trois actes provoquent l'intensité de la gaieté, surtout que l'interprétation est plus que parfaite avec les bons artistes de la vaillante troupe de l'Horloge. N'oublions pas de dire que la partie de concert qui commence à 8 heures précises permet d'apprécier à leur juste valeur l'exquise divette Ninon Thalie, le délinant comique Boulingard, la talentueuse chanteuse Dussard, le vaillant chanteur de genre Kamil et toute une phalange de bons artistes. Dimanche, grande matinée, même spectacle que le soir. Mardi 10 décembre, spectacle de gala, création à Lyon de *Le Musc du 32*, opérette en deux actes et 3 tableaux, de MM. F. Verdelle et Ch. Pothier. Premier tableau : *C'en est un !* Deuxième tableau : *Pas Moyon ! !* Troisième tableau : *L'oiseau militaire*. Les principaux rôles seront joués par l'exquise comédienne Ninon Thalie, le jovial troupier Lafage, l'excellent comédien Dorel, l'amusant Nériesse, Lina Maurès, Max Martel, Boulingard, Devily, Fresnois, tous artistes parfaits sans oublier le mari, Francisco Giocondo, comédien de belle envergure, et peu désireux de se voir souffler sa jolie maîtresse. De l'atelier de Léonard de Vinci, nous voici transportés dans la chambre du roi, dans l'ombre et le mystère, les trois favorites du roi, le bouffon Triboulet, le mari et l'amant ourdisent un complot afin d'éloigner du front de l'époux une forêt nouvelle tout en empêchant la Joconde de faire sa partie dans la manille à quatre de l'Amour. C'est amusant au possible de lever au baïsser du rideau. L'interprétation est absolument irréprochable. En Joconde, Mlle Pouchine est absolument séduisante et possède avec le sourire tout ce qui faisait la réputation du célèbre modèle de Vinci. Beauval est un François I<sup>er</sup> de belle allure. Citons ensuite Mlles Berengère, Norbert, Lise Jaux, trois belles favorites. M. Farjeaux est un Léonard de Vinci au dire de la critique. C'est un bon François I<sup>er</sup> fortuné Cadet un parfait bouffon. Les costumes, les décors sont respendis-

ants et tout doit contribuer au succès de cette folle opérette qui vient d'obtenir un triomphe à Marseille.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — A l'heure où paraissent ces lignes, la délicate comédie du joyeux humoriste Auguste Couturet en sera à son dernier acte. Les représentations et aura été jouée plus de vingt fois devant un public nombreux qui aura trouvé avec ce spectacle d'amusantes soirées et de charmantes après-midi. Or, avant que cette pièce ne disparaisse de l'affiche, on verra donc en foule voir et revoir *L'Ami Benoit*, désopilante comédie dont les trois actes provoquent l'intensité de la gaieté, surtout que l'interprétation est plus que parfaite avec les bons artistes de la vaillante troupe de l'Horloge. N'oublions pas de dire que la partie de concert qui commence à 8 heures précises permet d'apprécier à leur juste valeur l'exquise divette Ninon Thalie, le délinant comique Boulingard, la talentueuse chanteuse Dussard, le vaillant chanteur de genre Kamil et toute une phalange de bons artistes. Dimanche, grande matinée, même spectacle que le soir. Mardi 10 décembre, spectacle de gala, création à Lyon de *Le Musc du 32*, opérette en deux actes et 3 tableaux, de MM. F. Verdelle et Ch. Pothier. Premier tableau : *C'en est un !* Deuxième tableau : *Pas Moyon ! !* Troisième tableau : *L'oiseau militaire*. Les principaux rôles seront joués par l'exquise comédienne Ninon Thalie, le jovial troupier Lafage, l'excellent comédien Dorel, l'amusant Nériesse, Lina Maurès, Max Martel, Boulingard, Devily, Fresnois, tous artistes parfaits sans oublier le mari, Francisco Giocondo, comédien de belle envergure, et peu désireux de se voir souffler sa jolie maîtresse. De l'atelier de Léonard de Vinci, nous voici transportés dans la chambre du roi, dans l'ombre et le mystère, les trois favorites du roi, le bouffon Triboulet, le mari et l'amant ourdisent un complot afin d'éloigner du front de l'époux une forêt nouvelle tout en empêchant la Joconde de faire sa partie dans la manille à quatre de l'Amour. C'est amusant au possible de lever au baïsser du rideau. L'interprétation est absolument irréprochable. En Joconde, Mlle Pouchine est absolument séduisante et possède avec le sourire tout ce qui faisait la réputation du célèbre modèle de Vinci. Beauval est un François I<sup>er</sup> de belle allure. Citons ensuite Mlles Berengère, Norbert, Lise Jaux, trois belles favorites. M. Farjeaux est un Léonard de Vinci au dire de la critique. C'est un bon François I<sup>er</sup> fortuné Cadet un parfait bouffon. Les costumes, les décors sont respendis-

ants et tout doit contribuer au succès de cette folle opérette qui vient d'obtenir un triomphe à Marseille.